Informations de base

2003/0322(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure caduque ou retirée
Accord CE/Suisse: écopoints pour les poids lourds transitant par l'Autriche à partir du 1er janvier 2004 **Subject** 3.20.15.04 Coopération et accords de transport routier **Zone géographique** Autriche Suisse	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RETT Politique régionale, transports et tourisme		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Energie et transports	BARROT Jacques

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/12/2003	Publication de la proposition législative	COM(2003)0836	Résumé
13/01/2004	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
28/01/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/01/2004	Vote en commission		
10/02/2004	Décision du Parlement	T5-0058/2004	Résumé

13/03/2008	Proposition retirée par la Commission		
13/03/2008	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/0322(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 071-p1 Traité CE (après Amsterdam) EC 300 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	RETT/5/20561

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0058/2004 JO C 097 22.04.2004, p. 0027-0065 E	10/02/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2003)0836	22/12/2003	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord CE/Suisse: écopoints pour les poids lourds transitant par l'Autriche à partir du 1er janvier 2004

2003/0322(CNS) - 22/12/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : signature, application provisoire et conclusion d'un arrangement administratif sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Confédération suisse concernant le système intérimaire de points applicable aux poids lourds qui traversent l'Autriche. ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil. CONTENU : l'Accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route stipule qu'un système d'écopoints équivalent à celui prévu par le protocole no 9 de l'Acte d'adhésion de l'Autriche

à l'Union européenne est d'application pour le transit des opérateurs suisses à travers l'Autriche, dans les limites de validité de ce protocole. Une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil instaurant un système d'écopoints applicable aux poids lourds qui transitent par l'Autriche pour l'année 2004 a fait l'objet d'un accord entre le Parlement européen et le Conseil le 25 novembre 2003. Cet accord a conduit à l'adoption d'un règlement qui entrera en vigueur le 1er janvier 2004 (voir COD/2001/0310). À l'heure actuelle, la Suisse participe au système d'écopoints sur la base d'un accord bilatéral Autriche/Suisse. Ce régime prendra fin le 31 décembre 2003. Pour des raisons d'égalité de traitement et de continuité des engagements internationaux contractés par la Communauté et la Suisse, il convient d'appliquer le nouveau système transitoire de points à la Suisse à partir du 1er janvier 2004. Le moment est donc venu pour la Communauté d'ouvrir avec la Suisse des négociations pour un arrangement administratif qui assurera la participation de la Suisse dans le nouveau système intérimaire de points. Étant donné le laps de temps très court dans lequel l'arrangement administratif doit être appliqué (à partir du 1er janvier 2004), la Commission invite le Conseil à se prononcer, en même temps, sur la recommandation de négociation et sur les propositions de décisions du Conseil visant la signature, l'application provisoire et la conclusion de l'arrangement administratif. Par conséquent, elle soumet au Conseil la recommandation et les propositions de décisions concernées.

Accord CE/Suisse: écopoints pour les poids lourds transitant par l'Autriche à partir du 1er janvier 2004

2003/0322(CNS) - 10/02/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé telle quelle la proposition.